

L'insertion de la population immigrée sur le marché du travail au Québec. Éléments d'analyse des données de recensement

The integration of the immigrant population into the Quebec work force. An interpretation of census data

La inserción de la población inmigrante en el mercado del trabajo en Quebec. Elementos de análisis de los datos del censo

Madeleine Gagné

Numéro 21 (61), printemps 1989

Villes cosmopolites et sociétés pluriculturelles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034086ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034086ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gagné, M. (1989). L'insertion de la population immigrée sur le marché du travail au Québec. Éléments d'analyse des données de recensement. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (21), 153–163. <https://doi.org/10.7202/1034086ar>

Résumé de l'article

À l'évidence, au Québec comme ailleurs, l'emploi joue un rôle crucial dans la dynamique d'insertion des immigrants dans la société d'accueil. Or, une analyse sommaire montre que les immigrants arrivés au cours de l'après-guerre (1945-1970) connaissent une situation d'emploi relativement plus favorable que ceux qui sont arrivés par la suite (1970-1985). Ce texte permet d'explicitier ce phénomène, de le dédramatiser et de poser un diagnostic à la fois optimiste et réaliste sur les tendances qui caractérisent l'adaptation des immigrants au marché du travail québécois.

L'insertion de la population immigrée sur le marché du travail au Québec. Éléments d'analyse des données de recensement

M. Gagné

L'importance de l'insertion rapide sur le marché du travail pour enclencher le processus d'intégration des travailleurs immigrants à la société d'accueil n'est pas à démontrer. De même, si le travailleur immigrant se trouve un emploi qui correspond à ses capacités et à ses compétences, on peut supposer que son projet d'immigration l'a avantagé et que son intégration socio-économique est assurée. Bien sûr, l'analyse des caractéristiques socio-économiques de la population immigrée ne peut constituer qu'une approche partielle dans la tentative pour poser un diagnostic sur l'intégration économique des immigrants. Cependant, les indicateurs de l'insertion sur le marché

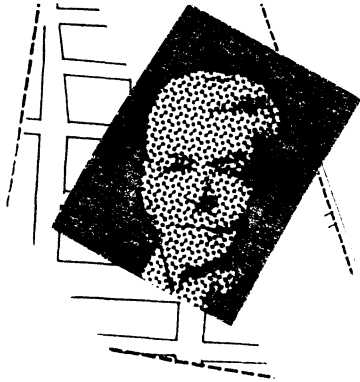
du travail (taux d'activité, taux de chômage, rapport emploi-population) et les caractéristiques socio-professionnelles et sectorielles permettent d'apporter un éclairage que l'on ne peut négliger pour aborder cette problématique.

Les analyses antérieures des données des recensements de 1971 et de 1981¹ ainsi qu'un bref survol des premières données du recensement de 1986 actuellement disponibles² ont servi à cette tentative pour qualifier l'insertion socio-économique de la population immigrée au Québec depuis la Seconde Guerre mondiale. Le diagnostic révélé par les données censitaires est mis en rapport avec l'environnement économique et avec les orientations

des programmes d'immigration au cours des deux périodes étudiées (la première va de l'après-guerre à la fin des années soixante, la seconde couvre les années soixante-dix et la première partie de la décennie quatre-vingt). Cet article se veut davantage une discussion autour des phénomènes qu'une description des données elles-mêmes.

L'insertion de la population immigrée sur le marché du travail au Québec. Éléments d'analyse des données de recensement

154



L'intégration économique des travailleurs immigrants de l'après-guerre : un contexte économique favorable et une gestion canadienne du recrutement et de la sélection

Si, traditionnellement, le Canada avait pratiqué une immigration de peuplement, entre la Seconde Guerre mondiale et le premier choc pétrolier, les orientations de sa politique d'immigration se sont modifiées et se sont de plus en plus confondues avec celles de la politique et des programmes de main-d'œuvre. Elle s'est peu à peu transformée en une politique économique visant l'offre et les structures de manière à favoriser une croissance économique dynamique en permettant l'adaptation rapide de l'offre et de la demande d'emplois tant sur le plan quantitatif et qualitatif qu'au niveau sectoriel et professionnel.

Les objectifs poursuivis par les politiques socio-économiques re-

latives au marché du travail étaient à la fois complémentaires et conflictuels. En effet, d'une part, ces politiques visaient des objectifs de croissance et de stabilisation, et les programmes mis en place devaient agir sur la productivité, l'efficacité des rouages du marché du travail et le rendement économique par une diminution des goulots d'étranglement et une utilisation plus efficace des ressources productives. D'autre part, elles visaient l'équité ou la justice sociale, en prévoyant des programmes de lutte contre la pauvreté, le chômage et les disparités régionales. L'arbitrage entre les objectifs a souvent donné lieu à des changements d'orientation, mais généralement, jusqu'au début des années soixante-dix et particulièrement au cours des années soixante, l'accent a été mis sur la croissance et sur l'expansion économique ; même si l'objectif de répartition des revenus demeurait important, il apparaissait comme secondaire.

Cette orientation allait de pair avec la volonté systématique du gouvernement canadien de minimiser les cycles économiques et de stabiliser l'activité économique afin d'assurer une croissance régulière au cours de cette période d'activité économique soutenue. Il fallait donc que la politique d'immigration soit suffisamment souple et assez étroitement liée aux fluctuations cycliques de l'activité économique canadienne pour assurer la présence d'une main-d'œuvre complémentaire quand la demande existait et fermer le robinet si la situation du marché du travail l'exigeait. La politique canadienne d'immigration était façonnée pour répondre à un objectif de croissance nationale, et la détermination de la capacité d'absorption du marché du travail était liée très étroitement aux besoins des régions à forte croissance. Le Livre blanc sur l'immigration de

1966 reflète bien cette orientation expansionniste mais sélective car il préconise la venue d'immigrants qualifiés pour favoriser la croissance économique du Canada ; par rapport au marché du travail, l'immigration visait donc essentiellement à atténuer les engorgements de l'offre³.

Ainsi, de plus en plus, on a évalué la capacité d'absorption des immigrants et orienté leur recrutement et leur sélection en fonction de critères reliés au marché du travail et aux besoins des régions dynamiques. On en est venu, de même, à mettre l'accent sur l'ajustement à court terme de la main-d'œuvre, lié à la notion de pénurie professionnelle. Cependant, tant en ce qui concerne le déroulement des cycles économiques qu'au point de vue de la situation du marché du travail, la situation variait selon les régions canadiennes ; or, les moyennes nationales masquaient ces divergences et reflétaient surtout l'évolution et la situation des régions les plus denses et surtout les plus dynamiques économiquement.

Même si les cycles économiques étaient généralement en correspondance au Québec et au Canada, puisque les deux structures économiques sont fortement intégrées, historiquement, l'économie du Québec a réagi différemment au cours des cycles économiques parce que la structure industrielle de base de la province était surtout orientée vers la production de biens de consommation courante, qui est relativement moins influencée par les fluctuations de l'activité économique. Par conséquent, le ralentissement était en général moins prononcé au Québec en période de récession mais la reprise y était aussi beaucoup plus lente. Concrètement, cela impliquait qu'au moment où l'ensemble de l'activité économique canadienne, influencée fortement par la situa-

tion de l'Ontario, avait besoin de mesures restrictives pour pallier une situation de surchauffe, le Québec, pour sa part, n'avait pas atteint son potentiel de plein emploi. Donc, a priori, on peut supposer que la politique d'immigration pratiquée au Canada au cours de cette période était relativement moins adaptée aux besoins du Québec, car la détermination de la capacité d'absorption était basée sur des indicateurs conjoncturels nationaux, sans égard aux différences régionales. C'est uniquement pour les régions canadiennes les plus dynamiques économiquement que l'immigration a pu jouer un rôle important en tant qu'amortisseur des fluctuations cycliques, en permettant d'accentuer leur croissance avec de moindres pressions à la hausse des salaires et des profits. C'est ainsi que, même au cours de cette période, l'immigration internationale n'a pas vraiment été au Québec un facteur de croissance économique comme dans une économie de sur-emploi stimulée par l'apport de travailleurs immigrants. Aussi, l'incidence économique de l'immigration a été moins positive pour le Québec que pour certaines autres régions canadiennes.

De plus, le marché du travail n'est pas homogène à travers le Canada ; il présente une structure et une évolution propres au contexte économique des régions. Les taux de chômage, les taux d'activité, les rapports emploi-population, la capacité de création d'emplois aussi bien que la répartition professionnelle et sectorielle de la demande de main-d'œuvre sont très différents, et les écarts reflètent essentiellement la nature et la vitalité de l'activité économique de chacune des régions canadiennes. Traditionnellement, le marché du travail québécois se caractérise par la persistance de taux de chô-

mage relativement plus élevés que la moyenne nationale, par des taux d'activité et des rapports emploi-population plus faibles, et par une structure et une capacité de création d'emplois moins favorables. Par conséquent, la définition des critères de sélection en fonction du marché du travail, basée sur des moyennes nationales, reflétait mal les besoins du Québec et, à certains égards, elle a pu contribuer à aggraver certaines difficultés de son marché du travail.

Il n'est donc pas étonnant que le Québec n'ait pu retenir, relativement au reste du Canada, une proportion équivalente de son immigration internationale et ait perdu plus d'immigrants, du moins jusque dans les années soixantedix.

Entre 1946 et 1970, le Québec a admis en moyenne chaque année environ 17 000 immigrants qui déclaraient en arrivant vouloir se joindre à la population active ; au total, cela fait près de 400 000 personnes, soit quelque 58 % du flux total d'immigration.

Évidemment, ce chiffre ne correspond pas au nombre de travailleurs immigrants arrivés après la guerre présents sur le territoire québécois en 1970, puisqu'on ne connaît pas le taux de mortalité de cette population et les nouveaux départs qui sont survenus au cours de la période. De plus, la proportion de ceux qui avaient l'intention d'occuper un emploi à leur arrivée sous-estime vraisemblablement le taux d'activité réel des immigrants dans la mesure où les personnes modifient leur comportement par rapport au marché du travail après un séjour plus ou moins long dans la société d'accueil ; de même, les enfants des immigrants se joignent à la population active tout au cours de la période. Au recensement canadien de 1971, environ 220 000 travailleurs nés à l'exté-

rieur et admis au Canada depuis 1946 faisaient partie de la population active totale du Québec. Ainsi, même si on ne peut évaluer les pertes de travailleurs immigrants de façon précise à cause des inconnues déjà mentionnées, le taux de déperdition paraît élevé et, sans trop de risque, on peut supposer qu'il a été supérieur à 40 %⁴.

Certes, l'évolution des caractéristiques du développement économique, provoquée par une modification profonde des avantages comparés et des facteurs de localisation de l'activité industrielle dans l'espace canadien, est un facteur tout aussi important, sinon davantage, que la politique d'immigration du Canada pour expliquer les pertes de population immigrante qu'a connues le Québec durant les années cinquante et soixante. C'est aussi un facteur explicatif important des mouvements interprovinciaux au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale.

En effet, même si le Québec jouit d'un niveau de vie qui a toujours été parmi les plus élevés du monde (facteur d'attraction), l'activité et le développement économiques y ont été, au cours de la période considérée, relativement moins favorables dans le contexte canadien. L'après-guerre a toutefois été caractérisé par une croissance rapide de la production totale et du revenu réel par habitant ; le Québec se trouvait ainsi dans une situation favorable comparativement à l'ensemble des pays industrialisés. Cependant, durant toute la période, le Québec n'a jamais atteint son potentiel de plein emploi et a donc connu des taux de chômage plus élevés que les provinces plus occidentales du pays.

Ainsi, un écart défavorable au Québec s'est graduellement creusé. Vers le milieu des années soixante, la détérioration de la po-

156 sition relative de l'économie du Québec dans l'ensemble canadien était devenue si évidente qu'on a parlé de déclin économique (facteur de répulsion). C'est pourquoi le Québec a été à la fois pays d'émigration et pays d'immigration.

Le taux de déperdition plus élevé du Québec constitue un indice des problèmes relatifs qu'ont dû surmonter les immigrants pour s'insérer rapidement sur le marché du travail. On peut supposer que ces problèmes ont pesé sur la décision d'effectuer un nouveau déplacement, car les caractéristiques du marché du travail ont été, durant toute la période, défavorables au Québec comparativement au contexte nord-américain et en particulier relativement à son voisin immédiat, l'Ontario, d'autant plus que la sélection nationale reflétait davantage les besoins socio-professionnels de cette région.

Par ailleurs, au cours de cette période d'après-guerre, l'économie du Québec s'est transformée profondément. Ces modifications ont exigé une adaptation continue de la main-d'oeuvre et surtout un haut niveau de qualification. Les travailleurs immigrants ont profité de l'essor considérable de la demande pour certaines professions et ont aussi su s'adapter aux possibilités offertes. C'est à ce titre qu'ils ont permis d'éviter des goulots d'étranglement catégoriels et ont contribué

au processus de développement économique.

Dans le contexte québécois des années cinquante et soixante, l'incidence de l'immigration a été favorable à la réaffectation des ressources humaines au moment où la répartition sectorielle de l'activité économique se modifiait radicalement et rapidement. C'est donc en tant que composante de la politique de main-d'oeuvre que l'immigration a le plus contribué au processus de développement économique du Québec au cours de ces deux décennies. L'arrivée de travailleurs immigrants plus scolarisés et mieux formés que la main-d'oeuvre québécoise disponible a rendu plus aisés les ajustements exigés par la phase de développement caractéristique de ces vingt années.

D'ailleurs, l'analyse des caractéristiques socio-économiques des travailleurs immigrants au recensement canadien de 1971 (statut d'activité, scolarité, profession et revenu) permet de constater que les immigrants résidant au Québec en 1970 avaient des caractéristiques socio-économiques nettement avantageuses comparativement aux Canadiens de naissance et qu'ils avaient réussi à s'adapter et à répondre aux exigences d'une économie qui se modifiait.

Au cours de la période d'après-guerre, le Québec a eu besoin de l'apport que représentaient les immigrants hautement qualifiés, car les caractéristiques de la main-d'oeuvre disponible correspondaient mal aux exigences des emplois disponibles. L'immigration s'est avérée alors un moyen de favoriser l'adaptation du marché du travail aux exigences de l'évolution et de la croissance économiques. Le Québec avait un urgent besoin de main-d'oeuvre qualifiée et les délais et les coûts de formation étaient importants. Ce contexte a

permis aux travailleurs immigrants qualifiés de connaître une intégration économique réussie.

Il reste cependant que l'incidence de l'immigration sur la main-d'oeuvre hautement qualifiée (professions libérales et techniques) pouvait sembler démesurément forte. Cela dénote le faible taux de scolarisation de la main-d'oeuvre québécoise à cette époque et témoigne d'une certaine carence antérieure des programmes de formation et d'enseignement supérieur. L'immigration aura donc permis d'éviter que ces lacunes entravent trop gravement le développement économique du Québec.

Parallèlement à cette immigration de travailleurs qualifiés, le Québec avait aussi attiré au cours de cette période une catégorie de travailleurs immigrants à statut professionnel moins favorable. Ces derniers ont occupé des emplois laissés pour compte, surtout dans le secteur secondaire. Cette offre de main-d'oeuvre a permis à certains secteurs manufacturiers de maintenir un niveau satisfaisant de compétitivité. Elle aura peut-être eu, par ailleurs, une incidence défavorable sur leur degré de capitalisation. Cependant, il s'agit d'un effet temporaire, qui donnait aussi le répit nécessaire à la mise en oeuvre et à l'articulation des efforts de restructuration de l'économie québécoise.



La période de transition de 1970 à 1985 : un contexte économique perturbé et l'amorce d'une intervention québécoise en matière de recrutement et de sélection

De profonds bouleversements caractérisent l'évolution économique mondiale et affectent le contexte des pays industrialisés au cours de cette période. Une simple énumération suffit à convaincre de l'importance des perturbations : les deux chocs pétroliers successifs, la crise des matières premières et la flambée inflationniste subséquente, la déstabilisation financière des secteurs publics et la grave récession économique du début des années quatre-vingt. Les marchés du travail subissent sévèrement les contrecoups de cette situation économique défavorable au moment même où ils sont appelés à s'ouvrir aux générations nombreuses de l'après-guerre et à la pénétration des femmes dans la population active. C'est par rapport à ces contraintes que la problématique de l'insertion des travailleurs immigrants au cours de cette période doit être analysée. L'intervention québécoise en matière de recrutement et de sélection s'amorce dans ce contexte.

Traditionnellement ouverte à l'immigration permanente, la politique canadienne et québécoise d'immigration conserve au cours de cette période sa volonté d'ac-

cueil ; le pays maintient ses engagements envers la communauté internationale et assume ses responsabilités envers la famille des nouveaux résidents qui obtiennent le droit de résidence permanente. Par contre, à partir du milieu des années soixante-dix et encore davantage durant la récession économique du début de la décennie quatre-vingt, la sélection des candidats indépendants, étroitement liée aux indicateurs conjoncturels du marché du travail, se fait plus restrictive ; la fermeture est même presque totale aux moments où les taux de chômage atteignent des sommets record et où l'emploi et les taux d'activité connaissent des replis significatifs. La situation du marché du travail est difficile en raison du ralentissement économique et une génération nombreuse atteint l'âge de travailler.

Ainsi, le contrôle des volumes a été dicté par le suivi de la situation économique conjoncturelle, en particulier par une lecture des indicateurs du marché du travail, et son instrument a encore été au cours de cette période la pratique du robinet ouvert et du robinet fermé. D'ailleurs, la courbe des flux annuels d'immigrants suit très fidèlement les variations conjoncturelles du taux de chômage. Quant à la sélection, elle a privilégié de façon de plus en plus restrictive l'évaluation des caractéristiques socio-professionnelles des candidats, jusqu'à ne permettre que l'entrée d'immigrants indépendants ayant un emploi réservé ou se déclarant entrepreneurs ou travailleurs autonomes entre 1982 et 1985. De ce fait, l'immigration sélectionnée a vu son volume et sa part relative diminuer de façon importante, dans un mouvement global d'immigration également moins important que par le passé. Le profil professionnel de cette immigration moins nombreuse n'a pas été établi en fonction de cri-

tères liés au marché du travail ; les travailleurs immigrants admis au cours de cette période risquaient donc, a priori, de connaître des difficultés accrues d'insertion sur le marché du travail et de subir des contraintes quant à leur intégration socio-économique ⁵.

L'étude des caractéristiques socio-économiques de la population immigrée à l'aide des données du recensement de 1986 semble confirmer que l'intégration des travailleurs immigrants a été plutôt difficile au plan de l'insertion sur le marché du travail : en effet, les avantages comparés en termes d'activité, de chômage et de rapport emploi-population ont diminué et semblent même avoir disparu pour les cohortes récentes et pour la population active féminine. De plus, les caractéristiques professionnelles et sectorielles des cohortes récentes (1971-1980 et 1981-1986) induisent un diagnostic plutôt défavorable quant à l'intégration socio-économique. Ce portrait pessimiste mérite examen et on doit le nuancer en tenant compte du fait que le processus d'intégration, même au plan économique, est caractérisé par une série de gestes et d'interactions qui se manifestent au cours d'une période plus ou moins longue. Si des éléments contraignants allongent la période, cela ne devrait pas amener à poser un diagnostic négatif en cours de période.

Mais, en premier lieu, il faut souligner que les indicateurs socio-économiques globaux de la population immigrée totale résidant au Québec sont encore dans l'ensemble plus favorables en 1986 comparativement à la population non immigrée. Les immigrants sont encore relativement mieux intégrés sur le marché du travail ; ils ont des taux d'activité plus élevés, des taux de chômage plus faibles et des rapports emploi-population plus favorables.

L'insertion de la population immigrée sur le marché du travail au Québec. Éléments d'analyse des données de recensement

158 Ce n'est cependant plus le cas pour la population féminine immigrée totale relativement à la population féminine non immigrée : les trois indicateurs lui sont défavorables. Au plan de la scolarité, les attributs de formation favorisent la population immigrée, hommes et femmes ; cependant, la bipolarisation aux extrêmes est encore vraie et, ici, la distinction selon le sexe défavorise les femmes immigrées, dont près du quart ont uniquement un niveau primaire ou moins. Par contre, il y a une nette progression de la proportion de femmes immigrées ayant atteint le niveau universitaire (19 %, relativement à 13 % pour la population féminine non immigrée). Notons que, malgré la surreprésentation des immigrés n'ayant qu'un niveau primaire, si on regroupe les personnes qui n'ont qu'un cours secondaire pour repérer les candidats susceptibles d'occuper des emplois de qualification moyenne et réduite, on constate que la population immigrée est en meilleure position que la population non immigrée car elle compte une proportion plus faible de gens peu scolarisés.

Globalement, le profil professionnel de la population immigrée présente les mêmes concentrations professionnelles relatives en 1986 qu'en 1981 et 1971 : il y a surreprésentation des professions de direction et de haute qualification, sous-représentation des professions de spécialisation inter-

médiaire et surreprésentation des emplois de qualification moyenne et réduite. Comparativement à la population non immigrée, la concentration professionnelle est plus accentuée chez les immigrants, comme le montrent les chiffres relatifs aux professions les plus importantes : travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation (16 % des travailleurs immigrés et 18 % des travailleurs de cette profession, alors que la population immigrée représente 10 % des travailleurs), travailleurs spécialisés dans les services (13 % des travailleurs immigrés et 11 % des travailleurs de cette profession), employés de bureau et assimilés (13 % des travailleurs immigrés, alors qu'ils ne représentent que 7 % des travailleurs de cette profession), directeurs, gérants, administrateurs et associés (12 % des travailleurs immigrés et 11 % des travailleurs de cette profession). Ces quatre professions regroupent 55 % des travailleurs immigrés. Par ailleurs, il y a concentration relative des immigrés chez les travailleurs spécialisés en sciences naturelles, génie et mathématiques, où ils représentent 15 % des travailleurs, chez les enseignants (11 %), chez les professionnels des arts et de la littérature (12 %), chez les usiniers (13 %) et chez les travailleurs non classés (11 %). La sous-représentation est particulièrement importante pour les travailleurs du secteur primaire (agriculteurs et autres) et pour les travailleurs spécialisés dans l'exploitation des transports. Pour les travailleuses immigrées, comme par le passé, la concentration relative est encore plus importante, car trois secteurs professionnels regroupent près de 60 % des immigrées : les employées de bureau (24 % des travailleuses immigrées mais représentant seulement 6 % des travailleuses occu-

pées dans cette profession alors que les femmes immigrées comptent pour 9 % des travailleuses) ; les travailleuses spécialisées dans la fabrication et la réparation (21 % des travailleuses immigrées et plus de 30 % des travailleuses occupées dans cette profession) ; et, finalement, les travailleuses spécialisées dans les services (13 % des travailleuses immigrées mais uniquement 9 % des travailleuses de cette profession). Chez les hommes immigrés, la catégorie professionnelle qui concentre le plus de travailleurs est celle des directeurs, gérants et administrateurs (15 %) ; les travailleurs spécialisés dans les services et ceux de la fabrication et de la réparation regroupent respectivement 13 % de la main-d'œuvre masculine immigrée. Les groupes professionnels de haute qualification présentent tous une concentration relative plus élevée de travailleurs immigrés, à l'exception des travailleurs des sciences sociales.

Au plan de la répartition sectorielle, quelque 75 % de la population immigrée occupe un emploi dans six secteurs d'activité économique, alors que ces six secteurs regroupent environ 65 % de la population non immigrée ; il s'agit du secteur manufacturier (29 %), du commerce (16 %), des services médicaux et sociaux (8 %), de l'hébergement-restauration (8 %), de l'enseignement (7 %) et des autres services (7 %). La concentration relative dans le secteur manufacturier est particulièrement importante dans l'industrie des produits textiles et dans l'habillement, où la main-d'œuvre immigrée représente près de 35 % des personnes occupées ; dans les autres industries manufacturières, la présence des travailleurs immigrés est aussi relativement élevée (11 % des travailleurs). La concentration sectorielle est plus forte chez les

femmes immigrées que chez les hommes immigrés : 30 % dans le secteur manufacturier, 15 % dans le commerce et 14 % dans les services médicaux et sociaux. Pour leur part, les hommes immigrés présentent une forte concentration relative par rapport à la main-d'œuvre masculine occupée notamment dans deux secteurs, soit l'hébergement et la restauration (ils comptent pour 23 % des hommes occupés dans ce secteur) et les services personnels (18 % des travailleurs du secteur).

Si on essaie maintenant de qualifier ce portrait global de la population immigrée en distinguant les indicateurs selon la période d'immigration, on constate, comme dans les analyses antérieures sur les caractéristiques socio-économiques de la population immigrée aux recensements de 1971 et de 1981, que les indicateurs sont relativement moins favorables lorsque la durée moyenne de résidence est plus courte. L'insertion sur le marché du travail est plus fragile (les taux de chômage sont plus élevés et les rapports emploi-population plus faibles). Le diagnostic quant à l'intégration économique et socio-professionnelle suscite certaines interrogations car plus l'immigration est récente, moins le profil professionnel et la répartition sectorielle semblent correspondre adéquatement aux exigences et aux tendances d'une restructuration et d'un développement économiques dynamiques. Finalement, les indicateurs de revenus sont aussi moins favorables. Seules les caractéristiques des attributs de formation semblent aller dans le bon sens ; elles connaissent une progression d'autant plus nette que la période d'immigration est plus récente, et ce, même pour la cohorte récente de 1981 à 1986, qui maintient un profil avantageux à cet égard.

On serait tenté de lire ces indicateurs uniquement en fonction de la diversification, tant des catégories d'immigrants et des provenances que de la composition du mouvement d'immigration depuis le milieu des années soixante comparativement à l'immigration d'après-guerre. Cette diversification, combinée au ralentissement de la croissance économique et aux éléments déstabilisants qui marquent cette période, aurait induit une intégration économique plus difficile, comportant certains coûts économiques surtout pour l'immigrant lui-même. On oublie alors de considérer que l'intégration économique est un processus dynamique qui se réalise sur une certaine période de temps, et ce quelles que soient les caractéristiques socio-professionnelles de départ. C'est ce dont témoigne le diagnostic toujours moins favorable pour les périodes d'immigration plus récentes que les analyses révèlent de recensement en recensement.

Certes, la diversification du mouvement migratoire (composition et provenance) peut avoir joué, tout comme les facteurs perturbateurs de l'environnement économique, mais il reste qu'il s'agit d'un phénomène constant, qui caractérise de façon distincte et significative le processus d'intégration économique des immigrants. Il faut reconnaître qu'il existe une période normale d'adaptation pour que le capital humain que l'immigrant porte en lui puisse se réaliser, et que le contexte de la société d'accueil influence ce processus. Durant la première phase d'établissement, l'insertion sur le marché du travail, le premier emploi occupé et même souvent le deuxième et le troisième ne reflètent pas nécessairement les qualifications et les aspirations des travailleurs ; c'est ce qui amène à constater que la répartition professionnelle des im-

migrés plus récents est moins favorable que celle de l'immigration plus lointaine, alors que l'on observe un progrès des attributs de formation d'autant plus net que la période d'immigration est plus récente. En effet, l'ascension professionnelle des immigrants, même lorsque leurs attributs de capital humain en termes de formation et d'expérience sont élevés, prend un certain temps à se réaliser.

Ainsi, au recensement de 1981, les indicateurs montraient que c'était chez les immigrants les plus récents que l'importance relative des directeurs et administrateurs était la plus faible : les immigrés admis avant 1961 en comptaient 13 %, ceux de 1961 à 1970 10 % et ceux qui étaient arrivés après 1970 7 % ; au recensement de 1986, les proportions correspondantes étaient de 16 %, 12 % et 10 % ; pour les immigrés arrivés depuis 1981, la proportion était de 8 %. De plus, en termes de nombre de personnes occupées, sauf pour la période précédant 1961, le volume des travailleurs de ce groupe professionnel a progressé d'un recensement à l'autre, passant de 9 705 en 1981 à 10 615 en 1986 pour la cohorte de 1961 à 1970, et de 5 615 à 7 420 pour la cohorte de 1971 à 1980. La baisse observée pour la cohorte d'avant 1961 (de 14 500 à 13 615) s'explique essentiellement par la mortalité et le vieillissement, et sans doute aussi par certains déplacements ; c'est pourquoi le poids relatif de ce secteur professionnel a aussi progressé de 13 % à 16 % pour cette cohorte. Pour les deux autres cohortes, le phénomène illustre la progression du statut professionnel d'un nombre non négligeable de travailleurs immigrés ; l'ascension de ces cohortes d'immigrés dépasse, en termes relatifs, la

L'insertion de la population immigrée sur le marché du travail au Québec. Éléments d'analyse des données de recensement

160 progression professionnelle des non immigrés.

En fait, si on regroupe les professions qui nécessitent une qualification élevée, les cohortes de 1961 à 1970 et de 1971 à 1980 y sont plus représentées en poids relatifs et en nombre au recensement de 1986 qu'au recensement de 1981 ; pour la cohorte de 1961 à 1970, la proportion de main-d'œuvre occupée dans ces groupes professionnels atteignait 32 % en 1981 et 35 % en 1986 ; pour la cohorte de 1971 à 1980, elle est passée de 26 % à 31 % entre les deux recensements. Les emplois de qualification intermédiaire (employés de bureau et travailleurs spécialisés dans la vente) conservent leur poids relatif de 21 % pour la cohorte de 1961 à 1970, même s'il y a une modeste diminution du nombre de personnes occupées ; de même, la cohorte de 1971 à 1980 est présente à quelque 19 % dans ces deux professions aux deux recensements, et on note une faible hausse du nombre de personnes occupées en 1986. Finalement, le regroupement des professions de spécialisation moyenne et réduite indique une baisse significative entre les deux recensements en termes de poids relatif (de 47 % à 44 %) et aussi de nombre (baisse de près de 2 000 personnes occupées) pour la cohorte de 1961 à 1970, et une diminution encore plus prononcée pour la cohorte de 1971 à 1980,

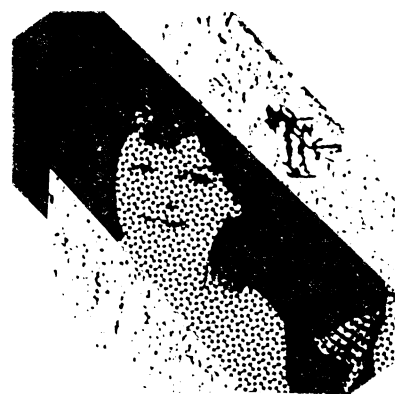
où le poids relatif de ces professions passe de 55 % en 1981 à 50 % en 1986 (soit une diminution de plus de 6 000 travailleurs occupés dans ces professions).

La cohorte la plus récente au dernier recensement, celle de 1981 à 1986, est celle dont la répartition professionnelle témoigne de la première phase de l'insertion socio-professionnelle de la population immigrée ; elle est marquée par les facteurs et les éléments transitoires qui manifestent que la population immigrée n'a pas encore réalisé le potentiel révélé par ses attributs acquis de capital humain (formation et expérience) ; d'autre part, elle démontre que la population immigrée doit acquérir certains autres attributs reliés au contexte du marché du travail de la société d'adoption, entre autres la langue et l'adaptation aux caractéristiques institutionnelles et structurelles. Près de 60 % des personnes de la cohorte occupent des emplois de spécialisation moyenne et réduite, 18 % oeuvrent dans des emplois de bureau ou reliés à la vente et 23 % dans une profession nécessitant une qualification supérieure.

Cependant, cette cohorte a été défavorisée par une situation économique extrêmement difficile et par un marché du travail fortement perturbé. Certes, les pratiques de sélection et de recrutement ayant été très restrictives au cours de la période, la cohorte est relativement peu nombreuse. De plus, la répartition professionnelle de ses travailleurs immigrants au recensement de 1986, si elle paraît défavorable, est aussi peu conforme à ses véritables attributs de capital humain. Dans un sens cet indice est encourageant car il permet d'entrevoir une mobilité professionnelle ascendante. En effet, la flexibilité et la souplesse caractérisent le comportement économique des travailleurs

immigrants et rien ne laisse présager un renversement de ce comportement ; ainsi, puisque les éléments acquis de formation sont plus favorables ici que dans l'immigration antérieure, il faut prévoir, dans un contexte économique dynamique, une mobilité rapide et sans doute supérieure.

L'évolution économique favorable du Québec depuis 1985 et l'amélioration sensible de son marché du travail a tout probablement déjà permis l'amorce d'un ajustement pour cette cohorte d'immigrés. Par contre, puisque ses difficultés initiales d'insertion sur le marché du travail ont été plus sérieuses, elle risque d'apparaître encore pendant un certain temps comme relativement défavorisée, même par rapport aux immigrants actuellement admis, qui bénéficient d'une situation plus favorable pour effectuer leur insertion initiale. C'est aussi le cas des personnes non immigrées qui sont entrées sur le marché du travail au cours de cette période fortement perturbée.



Vers les années quatre-vingt-dix : quelques considérations

L'analyse de l'insertion de la population immigrée sur le marché du travail et l'étude de son intégration socio-économique à l'aide des données de recensement indiquent qu'il faut tenir compte de trois facteurs prépondérants :

– l'environnement et le contexte économique de la société d'accueil influent de façon déterminante sur l'enclenchement rapide du processus d'intégration socio-économique des travailleurs immigrés ;

– les pratiques de recrutement et de sélection doivent refléter le plus fidèlement possible les éléments qui caractérisent ce contexte, en raison particulièrement de la spécificité économique québécoise dans l'ensemble du Canada et de la liberté de mouvement des personnes à l'intérieur des frontières canadiennes ;

– le processus d'intégration socio-économique n'est pas instantané et il faut du temps pour que le capital humain des immigrants se réalise et pour qu'ils acquièrent certains attributs de la société d'accueil.

En effet, l'intégration économique des travailleurs immigrants de l'après-guerre a bénéficié d'un contexte économique plutôt favorable ; ceux qui se sont établis au Québec ont réussi à se tailler une place relativement enviable et on peut qualifier leur intégration économique de succès véritable. Pourtant, une proportion élevée de la population immigrée a choisi d'effectuer un nouveau déplacement en raison de la situation relative moins favorable du Québec à l'intérieur du Canada. Soulignons que la gestion du recrutement et de la sélection obéissait aux déterminants canadiens et non aux traits distincts du Québec.

Par ailleurs, la décennie soixante-dix est une période de transition économique caractérisée, en matière d'immigration, par des pratiques de plus en plus restrictives et par une quasi-fermeture au moment de la crise économique du début de la décennie quatre-vingt. C'est aussi une période où le Québec a multiplié ses efforts pour concrétiser son inter-

vention dans le domaine. Cependant, il n'a vraiment été présent qu'à partir du début des années quatre-vingt, en acquérant notamment la maîtrise de la sélection de ses immigrants grâce à l'entente Couture-Cullen, dont l'application a débuté au printemps 1979. Mais la possession de ces importants outils de gestion de son programme d'immigration et sa volonté d'améliorer la dynamique entre les immigrants et la société québécoise francophone n'ont pas empêché le Québec d'avoir les mains liées par une situation économique qui prescrivait une orientation fermée. Ainsi, les cohortes de cette période sont relativement moins nombreuses et connaissent une insertion initiale plus difficile. Par contre, leur établissement au Québec semble plus définitif, comme en témoignent les données censitaires⁶, et leur ascension socio-professionnelle a déjà commencé à se concrétiser, comme le démontre l'analyse comparative des recensements de 1981 et de 1986 ; il faut entrevoir que cette mobilité professionnelle se poursuivra à l'avenir étant donné que les attributs de formation des immigrants récents sont avantageuses.

Mais, quelles que soient les caractéristiques socio-professionnelles de départ, on observe une nette amélioration de la situation des immigrants, grâce à leur mobilité professionnelle et sectorielle, à mesure que leur durée de résidence s'allonge. De plus, quelles que soient les difficultés d'insertion sur le marché du travail vécues durant les premières années de séjour — elles peuvent être importantes lorsque la conjoncture est défavorable et encore davantage lorsque la scolarité et l'expérience sont déficientes —, la population immigrante fait montre d'une souplesse et d'une capacité d'adaptation remarquables, utilisant sans doute des mécanismes

d'insertion qui lui sont propres⁷. Au bout de quelques années, il semblerait même que cette ascension en vienne à faire éclater les concentrations propres à la population immigrée et que celle-ci pénètre aussi des secteurs et des professions plus généralement occupés par les non-immigrés. Ainsi, il se dégage que les travailleurs immigrants vivent un processus d'intégration économique qui prend un certain temps et qui leur est propre, mais qui aboutit à une insertion économique favorable. La durée du processus peut dépendre des attributs de capital humain qu'ils détiennent au départ, entre autres la scolarité, la connaissance de la langue, l'expérience de conditions socio-économiques similaires caractérisant les marchés du travail des pays industrialisés. Cependant, même si des lacunes importantes relatives à ces aspects rendent difficile l'insertion initiale sur le marché du travail, elles peuvent être surmontées par des mécanismes particuliers à la population immigrée qui facilitent son premier établissement et l'obtention d'un premier emploi ; par la suite, les travailleurs immigrants, en acquérant rapidement les attributs nécessaires, progressent de façon significative.

Les éléments de prospective de la société québécoise plaident en faveur d'une influence grandissante de l'immigration. Le fort ralentissement prévu de la croissance de la population active et le vieillissement prononcé de la structure d'âge des travailleurs amènent à voir l'immigration dans la problématique des ressources humaines comme un stimulant nécessaire au développement économique à long terme de la province et comme un atout dans la dynamisation de son marché du travail. En effet, on peut aisément supposer que l'impact le plus important de l'immigration se

162 fera encore par son apport en capital humain, et ce d'autant plus que l'économie québécoise a bien répondu à la stimulation conjoncturelle de la reprise économique depuis 1985 et que sa situation dans le contexte économique canadien est plutôt favorable et présente des signes de transition qui pourraient être le prélude d'un retournement des tendances. Cette vision annonce une amélioration relative des indicateurs du marché du travail québécois et exigera un accroissement de la qualité et de la mobilité des travailleurs. L'immigration devrait contribuer dans ce contexte à faciliter la nécessaire adaptation de la main-d'oeuvre, et ce d'autant plus que l'articulation de la politique (détermination des niveaux et pratiques de sélection) tiendra compte des besoins économiques de l'immigrant et de la société québécoise.

Madeleine Gagné
Direction de la recherche
Ministère des Communautés
culturelles et de l'Immigration du
Québec

Notes

¹ Les études québécoises et canadiennes décrivant et analysant les caractéristiques socio-économiques de la population immigrée à l'aide des données de recensement sont nombreuses et variées ; pour préparer cette analyse de la problématique de l'insertion sur le marché du travail et de l'intégration socio-économique de la population immigrée au Québec nous avons utilisé les suivantes : Audet, 1987 ; Multiculturalisme Canada, 1986 ; Lamotte, 1985 ; Gagné, 1981 ; Richmond et Kalbach, 1980 ; Proulx, 1979 ; et Malservisi, 1973.

² Les données répertoriées ayant servi à l'analyse des indicateurs socio-économiques proviennent de compilations spéciales commandées à Statistique Canada par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec ; les tableaux sont disponibles sur demande.

³ Citons un passage du Livre blanc de 1966 : « L'immigration a contribué sensiblement à la réalisation des objectifs nationaux qui consistent à maintenir un taux élevé d'accroissement de la population et d'expansion de l'économie » (page 7).

⁴ Pour un portrait démographique de l'incidence de la population immigrée sur la population québécoise au cours de cette période et une comparaison entre l'importance de la population immigrée et les flux d'immigration, voir Benjamin, 1983.

⁵ Les lecteurs intéressés à la définition des orientations du programme d'immigration du Canada et du Québec peuvent consulter le *Rapport annuel sur les niveaux d'immigration déposé au Parlement* ainsi que le *Document de fond sur les futurs niveaux d'immigration*, rendus publics chaque année par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration, de même que les documents périodiques de *Consultation sur les niveaux d'immigration* rendus publics par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec. Pour un survol, voir Gagné, Baillargeon, Benjamin et Audet, 1984 ;

Consultation sur les niveaux d'immigration, 1987 ; Taylor, 1987 ; et Howith, 1988.

⁶ Voir Baillargeon et Benjamin, à paraître (1989), pour une analyse du taux de présence de l'immigration au Québec à l'aide des données du recensement de 1986.

⁷ Plusieurs études américaines sont révélatrices à cet égard ; mentionnons Chiswick, 1988 ; Bailey, 1987 ; Borjas, 1986 ; Portes et Manning, 1985 ; Briggs, 1984 ; Cafferty, Chiswick, Greeley et Sullivan, 1984 ; et Piore, 1979.

Bibliographie

- AUDET, Benoît. 1987. *Les Caractéristiques socio-économiques de la population immigrée au Québec au recensement de 1981*. Cahier no 4. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Direction de la planification et de l'évaluation.
- BAILLARGEON, M. et C. BENJAMIN. 1988. *Le Taux de présence de l'immigration au Québec : analyse et commentaires*. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Direction de la planification et de l'évaluation, document de travail (à paraître).
- BAILEY, Thomas R. 1987. *Immigrant and Native Workers, Contrasts and Competition*. Columbia University, Conservation of Human Resources, Boulder, Colorado, Westview Press.
- BENJAMIN, C. 1983. « Les entrées internationales au Québec », dans *Démographie québécoise : passé, présent, perspectives*. Bureau de la statistique du Québec.
- BORJAS, Georges J. 1986. « Immigrants and the U.S. Labor Market », dans *Essays on Legal and Illegal Immigration*. Kalamazoo, Michigan, W.E. Upjohn Institute for Employment Research.
- BRIGGS, Vernon M. 1984. *Immigration Policy and the American Labor Force*. Baltimore, Maryland, The Johns Hopkins University Press.
- CAFFERTY, P.S.J., B.R. CHISWICK, A.M. GREELEY et T.A. SULLIVAN. 1984. *The Dilemma of American Immigration, Beyond the Golden Door*. New Brunswick, New Jersey, Transaction Books.
- CHISWICK, Barry R. 1988. *Illegal Aliens, Their Employment and Employers*. Kalamazoo, Michigan, W.E. Upjohn Institute for Employment Research. *Consultation sur les niveaux d'immigration (1987) ; Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1988 et 1989 : antécédents et considérations*. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec.
- GAGNÉ, M., M. BAILLARGEON, C. BENJAMIN et B. AUDET. 1984. « Déterminer un niveau d'immigration pour le Québec : pourquoi, comment », *Cahiers québécois de démographie*, XII, 2.
- GAGNÉ, M. 1981. *Caractéristiques des travailleurs immigrants résidant au Québec en 1970 et leur intégration au marché du travail*. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Direction de la recherche, document de travail non publié.
- HOWITH, H.G. 1988. *Planification des niveaux d'immigration : la première décennie*. Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, document de travail démographique no 7.
- LAMOTTE, A. 1985. *Les Autres Québécoises : étude sur les femmes immigrées et leur intégration au marché du travail québécois*. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Direction de la recherche.
- MALSERVISI, Mauro F. 1973. *La Contribution des Québécois des groupes ethniques autres que français et britanniques au développement du Québec*. Étude no 9 pour la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec. Éditeur officiel du Québec.
- Multiculturalisme Canada. 1986. *Profils socio-économiques de certains groupes ethniques et de minorités visibles, recensement de 1981*. Document distribué par Multiculturalisme Canada.
- PIORE, Michael. 1979. *Birds of Passage: Migrant Labor and Industrial Society*. Cambridge, Cambridge University Press.
- PORTES, A. et R.D. MANNING. 1985. « L'enclave ethnique : réflexions théoriques et études de cas », *Revue internationale d'action communautaire*, « Migrants : trajets et trajectoires », 14-54 (automne).
- PROULX, N. 1979. *La Répartition sectorielle des travailleurs immigrants au Québec*. Ministère de l'Immigration du Québec, Direction de la recherche, « Études et documents », no 8.
- RICHMOND, Anthony H. et Warren E. KALBACH. 1980. *Degré d'adaptation des immigrants et leurs descendants*. Étude analytique du recensement de 1971. Statistique Canada.
- TAYLOR, C. 1987. *Population et immigration au Canada : défis et possibilités*. Élaboration de la politique d'immigration. Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.